



Quel bilan pour l'Éco-PTZ en 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?



Bilan 2020 de l'éco-PTZ dans la région



775 prêts accordés

+10% par rapport à 2019



11,7 M€ de travaux financés

soit 15 100 € de travaux / logement en moyenne



9,5 M€ de prêts accordés

soit un financement qui couvre 81% du coût des travaux

1€ d'éco-PTZ accordé

1,23 € de travaux générés

Au cumul

14 034 prêts accordés depuis 2009

➤ Soit moins de 1% des ménages éligibles de la région

Au cumul

274 M€ de travaux réalisés depuis 2009 grâce à un éco-PTZ



Bilan 2020 en France

41 803 prêts accordés

+19% par rapport à 2019

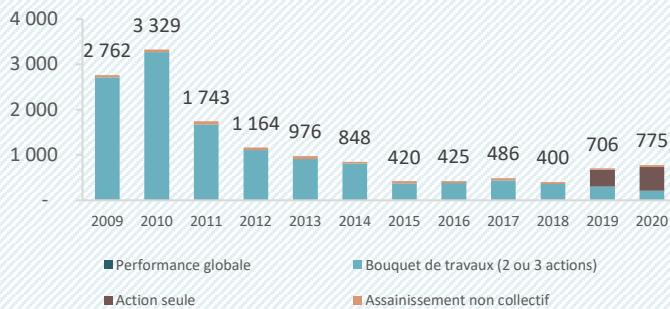
667 M€ de travaux soit

15 590 € / logement

524 M€ de prêts accordés

● Quelle évolution pour l'éco-PTZ dans la région ?

Évolution annuelle d'éco-PTZ accordés dans la région



+10%

de ménages ont obtenu un éco-PTZ en 2020 par rapport à 2019 dans la région

Malgré la crise sanitaire, le dispositif a donc poursuivi sa progression entamée en 2019 avec l'ouverture du dispositif aux actions seules. Ce sont d'ailleurs essentiellement ces dernières qui portent le dispositif aujourd'hui, puisque elles ont représenté près de 70% des travaux financés en 2020.

À noter que l'ouverture de l'éco-PTZ aux actions seules en 2019 entraîne logiquement une baisse du montant moyen des travaux financés : ces derniers s'élevaient à environ 20 000 € / logement en moyenne entre 2009 et 2018, contre environ 15 000 € / logement en moyenne depuis 2019.

Source : SGFGAS



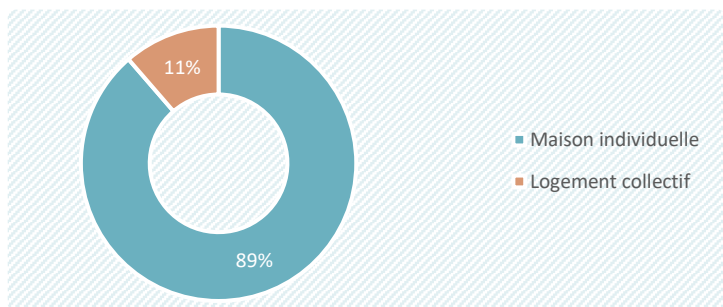
Quel bilan pour l'Éco-PTZ en 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?



Qui sont les bénéficiaires d'un éco-PTZ en 2020 dans la région ?

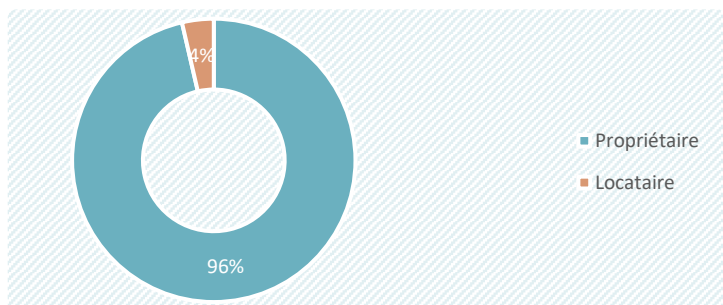
	2020	2009-2020
Nombre de prêts accordés	775	14 034
dont maisons individuelles	687	12 244
dont logements collectifs	88	1 791
dont propriétaires	747	12 932
dont locataires	28	908
dont logements vacants	-	195

◆ Selon le type de logement



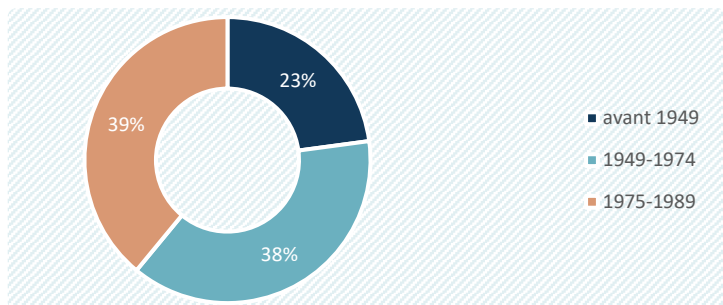
- **89%** des éco-PTZ accordés en 2020 dans la région l'ont été pour des maisons individuelles. Cette proportion est globalement stable depuis le lancement du dispositif en 2009.

◆ Selon le statut d'occupation du logement



- **96%** des éco-PTZ accordés en 2020 dans la région l'ont été pour des propriétaires. Cette proportion est stable depuis 2015 et la stagnation du dispositif à un niveau bas. Dans les premières années du dispositif, la part de locataires demandeurs d'un éco-PTZ était légèrement plus élevée (aux alentours de 10%).

◆ Selon l'année de construction du logement



- **61%** des éco-PTZ accordés dans la région l'ont été pour des logements construits avant 1975. À titre de comparaison, 53% des résidences principales recensées dans la région ont été construites avant 1970 (*source INSEE RP 2018*). Il ne semble donc pas y avoir d'impact significatif de l'âge du logement sur la mobilisation de l'éco-PTZ.

À noter que cette proportion est issue des données englobant la période 2011-2018, l'année de construction des logements bénéficiaires d'un écoPTZ n'étant plus disponible depuis 2019.

Source : SGFGAS

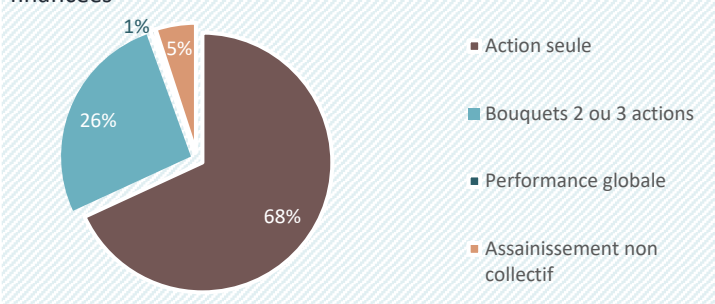
Quel bilan pour l'Éco-PTZ en 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?



Quels travaux ont été réalisés grâce à un éco-PTZ en 2020 dans la région ?

	2020	2009-2020	
Nombre de prêts accordés	775	14 034	Montant moyen des travaux (HT) en 2020
pour des actions seules	528	904	11 319 €
pour des bouquets 2 actions	128	8 178	16 111 €
pour des bouquets 3 actions	76	4 290	28 743 €
pour une performance globale	4	60	29 176 €
pour de l'assainissement non-collectif	39	602	11 011 €

Répartition des éco-PTZ accordés en 2020 selon les actions financées



- 68% des éco-PTZ accordés en 2020 dans la région ont concerné des actions seules (éligibles depuis le 1^{er} janvier 2019). Un quart ont concerné des bouquets 2 ou 3 actions alors que les prêts pour des travaux de performance globale restent de leur côté très rares.

À noter que les bouquets 2 ou 3 actions représentent historiquement près de 90% des offres de prêts émises depuis 2009 (dont la moitié pour des bouquets 2 actions). Mais les actions seules ont très vite rencontré le succès, représentant déjà 6% des prêts accordés depuis 2009 après seulement 2 ans d'éligibilité.



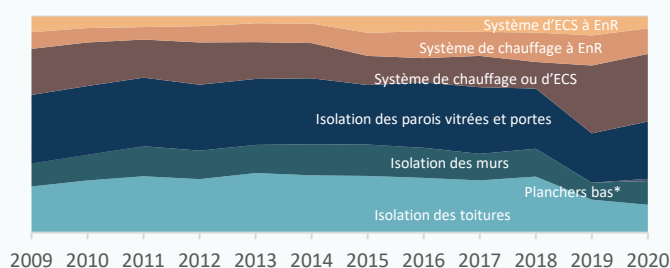
Actions financées par un éco-PTZ

	2020	2009-2020
pour l'isolation thermique des toitures	133	7 290
pour l'isolation thermique des murs	113	3 758
pour l'isolation thermique des planchers bas*	10	10
pour l'isolation thermique des parois vitrées et portes	275	9 428
pour un système de chauffage ou d'ECS	322	5 970
pour un système de chauffage utilisant une source d'EnR	122	2 519
pour un système de production d'ECS utilisant une source d'EnR	57	1 738

- 31% des gestes financés par un éco-PTZ depuis 2009 concerne l'isolation des parois vitrées et des portes

L'isolation des parois vitrées et portes est le geste le plus financé depuis 2009, en étant présent dans plus de 70% des éco-PTZ accordés. Arrivent ensuite l'isolation des toitures et le remplacement d'un système de chauffage ou d'ECS (respectivement 24% et 19% des gestes financés depuis 2009), qui sont présents dans environ la moitié des éco-PTZ accordés.

Évolution depuis 2009 des actions financées par un éco-PTZ



Si l'isolation des parois vitrées et des portes est donc historiquement le geste le plus financé depuis 2009, c'est le remplacement d'un système de chauffage ou d'ECS qui domine depuis 2019. L'ouverture du dispositif aux actions seules semble donc avoir favorisé d'avantage les changements d'équipements, en permettant par exemple aux ménages de financer le remplacement d'un équipement en panne ou vétuste (ce qui n'était pas possible avant). Dans le même temps, l'isolation de la toiture perd du terrain.

*L'isolation des planchers bas n'est éligible à un éco-PTZ que depuis le 1^{er} janvier 2019

Sources : SGFGAS

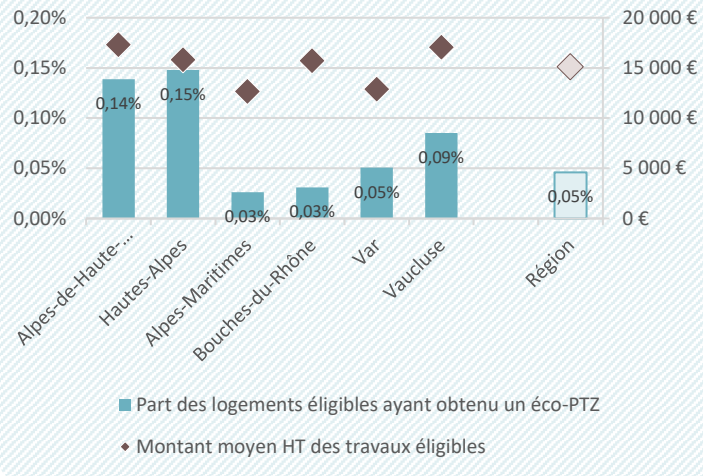


Quel bilan pour l'Éco-PTZ en 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?



Quel taux de pénétration de l'éco-PTZ dans les départements de la région en 2020 ?

Part des logements éligibles* ayant bénéficié d'un éco-PTZ en 2020 dans les départements de la région et montant moyen des travaux éligibles (HT)

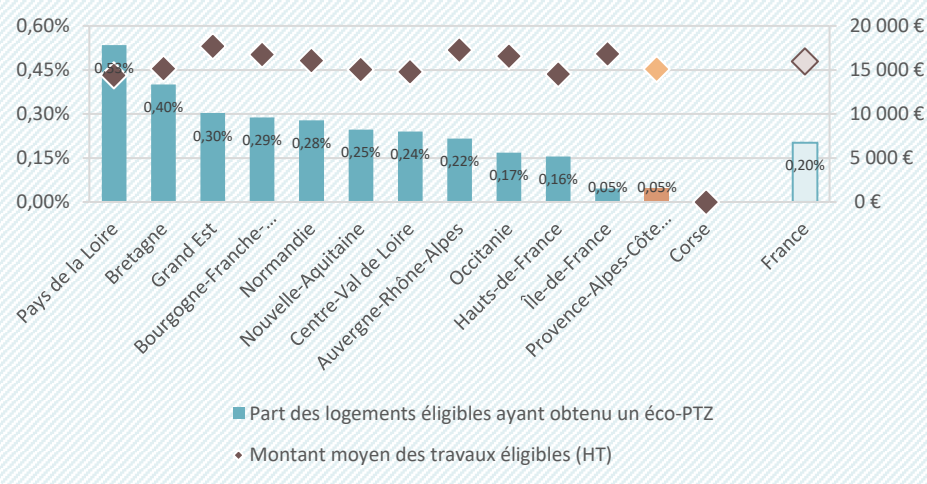


- **Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes** sont les départements qui ont le plus sollicité un éco-PTZ en 2020, rapporté à leur parc de résidences principales. Ce sont aussi ces deux départements, avec le Vaucluse, qui présentent le taux de pénétration le plus élevé au cumul depuis 2009. À l'inverse, l'éco-PTZ est beaucoup moins sollicité dans les départements du littoral. Si la typologie des logements dans les départements alpins, plus individuels que sur le reste de la région, peut expliquer cette différence, ce n'est pas le seul facteur explicatif, puisque la demande d'éco-PTZ pour les logements collectifs y est également plus élevée.

Nombre de prêts accordés	2020	2009-2020
Alpes-de-Haute-Provence	76	1 020
Hautes-Alpes	66	737
Alpes-Maritimes	105	2 109
Bouches-du-Rhône	208	4 599
Var	174	2 848
Vaucluse	146	2 721

Quelle rang pour Provence-Alpes-Côte d'Azur par rapport aux autres régions ?

Part des logements éligibles* ayant bénéficié d'un éco-PTZ en 2020 dans chaque région et montant moyen des travaux éligibles (HT)



- Avec **0,05% des logements éligibles** ayant eu recours à un éco-PTZ en 2020, et moins de 1% au cumul depuis 2009, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une de celles qui sollicitent le moins ce dispositif avec l'Île-de-France et la Corse. Certaines régions enregistrent par exemple 5 fois plus de logements éligibles engagés dans un éco-PTZ que notre région. La part plus importante de logements collectifs en Provence-Alpes-Côte d'Azur ne peut expliquer à elle seule ce retard, le recours à un éco-PTZ y étant moins marqué à la fois pour les logements individuels et les logements collectifs.

*Résidences principales construites avant le 1^{er} janvier 1990 (source : INSEE RP 2018)

Sources : SGFGAS

Avec le concours des Membres de la CERC

